

CAMPAGNE SUR LA PROTECTION DES OCÉANS ET LA MISE EN OEUVRE DE L'ODD 14

Les trois traités-clés pour remédier à la pêche
illicite, non-déclarée et non-réglementée

Photo publiée avec l'autorisation de Ian Urbina



SOMMAIRE

1. Le problème
2. Comment remédier à la pêche illicite, non-déclarée et non-réglementée (INN) ?
3. Pourquoi ces trois traités sont importants ?
4. Comment ces trois traités remédient-ils à la pêche INN ?
5. Quel est le statut de ces trois traités ?
6. Comment les MPs peuvent-ils soutenir la lutte contre la pêche INN ?
7. A propos de l'Action mondiale des parlementaires (PGA)

LE PROBLÈME

A l'échelle mondiale, la pêche illicite, non-déclarée et non-réglementée (INN) conduit à une perte globale de revenus allant jusqu'à

23.5 milliards de dollars US chaque année.

Malgré cela, l'industrie internationale de la pêche souffre d'un déficit choquant de transparence et de responsabilité, qui contribue non seulement à des crimes environnementaux mais également à des violations des droits humains.

La modernisation du cadre juridique national, via la réforme des lois existantes sur la pêche, est absolument nécessaire afin de lutter contre les violations des droits humains commises à bord des navires de pêche et de créer une bonne gouvernance maritime.

COMMENT REMÉDIER A LA PÊCHE INN ?

Des agences des Nations Unies ont collaboré à la création d'un cadre juridique solide de lutte contre la pêche INN et les violations des droits humains qui y sont liées.

- L'accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port (AMREP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) renforce les contrôles portuaires afin de prévenir l'entrée sur le marché international de produits de la pêche illicite.
- La convention 188 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail dans la pêche (C188) fixe des standards minimaux afin de garantir des conditions de travail décentes dans l'industrie de la pêche commerciale.
- Enfin, l'accord du Cap (ADC) de l'Organisation maritime internationale (OMI) fixe des standards de sécurité pour les navires de pêche commerciale et des régulations que les Etats parties doivent adopter afin de protéger les équipes de pêche et les observateurs.

Ces trois agences de l'ONU ont reconnu les bénéfices combinés de ces traités luttant contre la pêche INN et problèmes sociaux associés.¹ Si ils sont effectivement exécutés ensemble, ces trois traités constitue un cadre juridique solide qui protège les Etats et leurs citoyens des menaces à la sécurité alimentaire, à l'environnement et en matière de trafic des êtres humains et travail forcé.

¹ Fiche descriptive "L'Accord du Cap : 7 raisons d'améliorer la sécurité sur les navires de pêche", The Pew Charitable Trusts : pewtrusts.org/fr/research-and-analysis/factsheets/2017/10/the-cape-town-agreement

POURQUOI CES TROIS TRAITES SONT IMPORTANTS ?

L'OAA, l'OIT et l'OMI ont toutes reconnu le lien entre les questions de sécurité, de travail et de pêche INN, et la nécessité d'y remédier de manière globale afin d'être efficace.

Ensemble, ces traités permettent de protéger les ressources halieutiques contre la surexploitation, protéger les personnes participant à la pêche, et de s'assurer que tous les capitaines et équipages opérant sur les océans et au sein des ports respectent les mêmes règles.

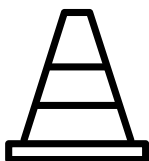
Atteindre ces objectifs simples a toujours été délicat en raison du nombre important de nations qui exercent leur autorité de régulation sur chaque campagne de pêche et la manière plus ou moins stricte dont ces autorités font respecter les règles.



L'accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port de l'OAA régule la légalité de la capture des ressources.



La convention de l'OIT sur le travail dans la pêche régule les conditions de travail dans le secteur de la pêche.



L'accord du Cap de l'OMI fixe des standards minimaux de sécurité.

COMMENT CES TROIS TRAITES REMÉDIENT-ILS A LA PÊCHE INN ?

Le ADC fixe des standards en matière de construction, de conception et d'équipement des vaisseaux de plus de 24 mètres. Il est conçu de façon à améliorer la sécurité au niveau international et à établir des conditions équivalentes dans toute l'industrie. Avec le ADC, les Etats qui disposent déjà de réglementations applicables aux vaisseaux de pêche peuvent faire preuve de leadership sur ce sujet important et encourager les autres Etats à suivre leur exemple. Ceux qui ne disposent pas de telles réglementations peuvent améliorer leurs standards minimaux et garantir une protection aux travailleurs vulnérables.

Le AMREP impose aux Etats parties de renforcer et harmoniser les contrôles portuaire des vaisseaux battant pavillon étranger, et donc d'exclure du marché international les produits de la pêche INN.

Les ports connus pour leur pauvre contrôle du respect des lois fiscales ou qui disposent d'une capacité d'inspection limitée ouvrent la voie aux produits de la pêche INN. Les Etats du port respectant ce traité doivent refuser aux vaisseaux battant pavillon étranger connus pour leur participation à la pêche INN l'entrée au port ou aux services portuaires, y compris le débarquement et le transbordement du poisson.²

La C188 impose des mesures relatives aux principaux problèmes en matière des conditions de travail à bord des vaisseaux de pêche, y compris la sécurité et santé au travail et l'accès aux soins en haute mer et à quai, les périodes de repos, l'existence de contrats de travail écrits et la protection sociale au même niveau que les autres travailleurs. C188 est le premier traité à établir des standards internationaux pour les travailleurs de ce secteur et presque toutes les règles internationales en matière de sécurité ne permettent pas de remédier aux problèmes rencontrés, ce qui permet aux pratiques exploitatrices de passer inaperçues.³

2. Article «L'Accord sur les mesures de gouvernance portuaire: de l'intention à la mise en œuvre», The Pew Charitable Trusts : pewtrusts.org/-/media/assets/2018/07/eifp_the_port_state_measures_agreement_from_intention_to_implementation_fr.pdf

3. Document d'information "Réunion internationale d'experts sur l'exploitation de la main-d'œuvre dans le secteur des pêches dans la région de l'Atlantique" (en anglais), Organisation internationale du Travail : ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_norm/--declaration/documents/publication/wcms_429048.pdf

QUEL EST LE STATUT DE CES TROIS TRAITES ?

Parmi ces traités, seuls le ADC n'est pas encore entré en vigueur. Pour ce faire, 22 Etats représentant 3600 vaisseaux éligibles doivent ratifier ou accéder au traité. A ce jour, 14 Etats ont ratifié cet instrument, qui avait été adopté en 2012.

Lors de la conférence de l'OMI d'octobre 2019 sur la sécurité des navires de pêche à Torremolinos, en Espagne, la Déclaration de Torremolinos a été ouverte à la signature. En signant la Déclaration, 51 États ont publiquement indiqué leur détermination à ratifier l'Accord du Cap avant le dixième anniversaire de son adoption, le 11 octobre 2022. Jusqu'à l'entrée en vigueur du ADC, il n'existe aucune régulation internationale obligatoire à l'égard de la sécurité sur les vaisseaux de pêche.⁴

L'OAA a adopté le AMREP en 2009 et cet accord est entré en vigueur en 2016. A ce jour, 66 Etats l'ont ratifié. Un élan international constant entrave de plus en plus l'accès aux marchés internationaux des produits de la pêche illicite et dissuade les opérateurs de la pêche de continuer leurs activités INN.⁵

La C188 de l'OIT date de 2007 et est entrée en vigueur en 2017. A ce jour, 18 Etats l'ont ratifiée. 2019 marque le centenaire de l'OIT et un nombre important de ratifications cette année pourrait mener la voie vers une mise en oeuvre plus effective de cette convention, qui permet la protection adéquate de nombreux pêcheurs qui travaillent habituellement dans des conditions dangereuses.

COMMENT LES MPs PEUVENT-ILS SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN ?

Les parlementaires peuvent entreprendre plusieurs types d'action afin de contribuer au renforcement des standards de sécurité, à la création de conditions de travail décentes et la garantie de la légalité de la capture, qui luttent contre la pêche INN.

Question	Action
Comment les parlementaires peuvent-ils savoir si leur gouvernement a ratifié ou a l'intention de ratifier ces trois traités ?	Les MPs peuvent poser des questions à leurs gouvernement ou autres parties prenantes au sujet de la pêche INN.
Si le gouvernement a l'intention de ratifier :	Les MPs peuvent s'enquérir auprès du calendrier provisoire et du progrès accompli par le processus de ratification.
Si les trois traités ont été ratifiés :	Les MPs peuvent s'enquérir sur les obstacles existants en matière de mise en oeuvre au plan national.
Comment les MPs peuvent-ils créer un dialogue sur les trois traités?	Les MPs peuvent soulever le sujet avec les personnes pertinentes, par exemple au sein des ministères du travail ou de la pêche.
Comment les MPs peuvent-ils collaborer à la sensibilisation sur la pêche INN?	Les MPs peuvent partager des ressources d'information avec d'autres MPs, des représentants du gouvernement et la presse.

4. Article "Renforcer la sécurité des navires de pêche pour sauver des vies", Organisation maritime internationale : imo.org/fr/mediacentre/hottopics/pages/fishing.aspx

5. Rapport "Mise en oeuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port Une méthodologie pour l'analyse des besoins en capacités", The Pew Charitable Trusts: pewtrusts.org/-/media/assets/2018/02/implementing-the-port-state-measures-agreement_french_final.pdf

A PROPOS DE PGA

L'Action mondiale des parlementaires (*Parliamentarians for Global Action*, PGA) est le plus grand réseau international non-partisan et à but non lucratif de législateurs individuels, avec environ 1250 membres issus de 132 parlements à travers le monde. PGA informe et mobiliser les parlementaires pour promouvoir les droits humains et l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité humaine, la non-discrimination, et la parité. Ce réseau global de parlementaires engagés en leur capacité individuelle est soutenu par la présence de *groupes nationaux de PGA*, qui permettent la durabilité et l'appropriation des sujets au niveau national, et par un Secrétariat, doté de l'expertise pertinente. PGA a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Son siège social est à New York et le bureau de La Haye (Pays-Bas) encourage une coopération avec les organisations internationales basées dans cette ville, y compris la Cour pénale internationale.

Pour plus d'informations ou si vous souhaitez obtenir une assistance technique, veuillez contacter :

Leyla Nikjou, Conseillère senior
Campagne sur les océans
leyla.nikjoul@pgaction.org

Saarah Monawvil, Chargée de programme
Campagne sur les océans
saarah.monawvil@pgaction.org

Ou consultez notre site web : pgaction.org/fr/ilhr/protection-of-the-ocean.html

